



Schéma Directeur Handicap 2018-2023

**Université Paul-Valéry
Montpellier 3**

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

ARTS . LETTRES . SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| 1 Introduction | 3 |
| 2 L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap | 4 |
| 2.1 État des lieux | 4 |
| L'aménagement des examens..... | 4 |
| L'aménagement des études | 4 |
| 2.2 Pistes d'amélioration d'actions | 5 |
| 2.3 Propositions d'actions | 5 |
| 2.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi | 5 |
| 3 Les formations et la recherche | 6 |
| 3.1 État des lieux | 6 |
| Formations | 6 |
| Recherche..... | 6 |
| 3.2 Pistes d'amélioration d'actions | 7 |
| 3.3 Propositions d'actions | 7 |
| 3.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi | 7 |
| 4 L'accessibilité du campus et des savoirs | 8 |
| 4.1 Accessibilité physique | 8 |
| État des lieux..... | 8 |
| Pistes d'amélioration d'actions..... | 8 |
| Propositions d'actions..... | 8 |
| Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi..... | 8 |
| 4.2 Accessibilité numérique | 8 |
| État des lieux..... | 8 |
| Pistes d'amélioration d'actions..... | 8 |
| Propositions d'actions..... | 9 |
| Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi..... | 9 |
| 5 La politique des Ressources Humaines | 10 |
| 5.1 État des lieux | 10 |
| 5.2 Pistes d'amélioration d'actions | 10 |
| 5.3 Propositions d'actions | 10 |
| 5.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi | 10 |
| 6 Actions transverses | 11 |
| 6.1 État des lieux | 11 |
| 6.2 Pistes d'amélioration d'actions | 11 |
| 6.3 Propositions d'actions | 11 |
| 6.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi | 11 |
| 7 Index des sigles utilisés | 12 |

1 Introduction

La charte université–handicap de mai 2012 entre le MENESR, le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le Ministère des cohésions sociales et de la solidarité et la Conférence des Présidents d'Université ainsi que, dans le même temps, le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées, commun aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, a incité les universités à développer une politique d'insertion et d'accompagnement de leur personnel handicapé en application de la loi du 11 février 2005. La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche précise dans son article 47 9° que le conseil d'administration « adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi » et dans son article 50 III que le Conseil académique « propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Après avis du comité technique [...] ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L. 323-2 du code du travail. »

Notre Schéma Directeur Handicap est un plan d'action pluriannuel qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap sur la période 2018-2023. Il formalise la politique inclusive en matière de handicap mise en place à l'Université. Cette politique concerne aussi bien les étudiants, les personnels enseignants, chercheurs, BIATSS que les contractuels. Le schéma fixe le cadre dans lequel doivent s'inscrire la démarche d'amélioration de la qualité d'accueil des étudiants et d'insertion des personnels handicapés ainsi que le suivi des mesures déjà en place. Il comprend des engagements et des actions concrètes à mettre en œuvre dans les 5 ans pour que le sujet du handicap soit intégré dans la gestion au quotidien des étudiants et des agents.

Ce schéma directeur pluriannuel du handicap est décliné en cinq axes :

- Consolider les dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- Accroître la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- Développer l'accessibilité des services offerts par les établissements ;
- Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- Valoriser les actions transverses de sensibilisation à la problématique du handicap.

2 L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

2.1 État des lieux

Au sein de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 (Université de lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales), le Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (SAE-SH), rattaché à la Direction des Études et de la Scolarité (DES), s'est constitué en 1999, avec la volonté de soutenir l'étudiant durant son cheminement universitaire, et de favoriser son autonomie, en lui offrant des prestations lui permettant de pallier les limitations causées par sa déficience.

L'université évalue et prend en charge uniquement les aménagements pédagogiques. Les actes de la vie quotidienne sont pris en charge par l'étudiant par le biais de sa prestation de compensation au handicap demandée préalablement à la MDPH. Les financements sont différents.

Le service, composé de 3 personnes, est l'interlocuteur privilégié des étudiants en situation de handicap mais également de tous les services extérieurs rattachés avec le handicap (MDPH – GIHP, etc.) ainsi que des services internes à l'université. À ce titre, le SAE-SH participe à l'analyse des besoins des étudiants, veille au suivi et à la mise en œuvre des mesures de compensation octroyées, tant sur la formation que sur la vie universitaire ou l'aménagement de la passation des examens.

En 2017-2018, le service a accompagné 327 des 636 étudiants en formation initiale déclarés en situation de handicap (à la rentrée 2016, 1,34% des étudiants de l'enseignement supérieur étaient déclarés en situation de handicap contre 2,51% à l'UPV). Quatre-vingts huit étudiants ont pu bénéficier d'un plan d'accompagnement aux études établi par le SAE-SH en collaboration avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé. (SUMPPS).

Les aménagements proposés sont de deux sortes :

L'aménagement des examens

L'aménagement des examens fait l'objet d'une procédure spécifique. Après avoir reçu l'étudiant, le médecin de l'université émet une préconisation qui est ensuite validée et signée par le Directeur de la Scolarité par délégation du Président. Cette décision définitive d'aménagement aux examens est reconduite pour une durée de 2 ans, excepté si de nouveaux besoins apparaissent pour l'étudiant (évolution de la maladie, etc.). La préconisation du médecin est généralement suivie (Le seul aménagement qui peut être revu est la demande de salle à part en raison du manque de locaux dans notre université).

Une partie des étudiants nécessitant des aménagements particuliers est gérée par le SAE-SH et une autre partie est gérée directement par les différentes composantes d'enseignement au sein desquelles les responsables de scolarité sont les interlocuteurs privilégiés.

- Temps majoré.
- Assistance d'un secrétaire aux examens.
- Assistance d'un interprète langage des signes pour les sourds et malentendants.
- Prêt d'ordinateur (logiciel de correction d'orthographe pour les dyslexiques par exemple) et/ou installation matérielle particulière.
- Adaptation des sujets d'examen en cas de déficience visuelle (sujets en braille ou en gros caractère).
- Composition dans une salle à part.

Une base de données récapitulant l'ensemble des étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement aux examens a été créée. Il est précisé le nom et le prénom de l'étudiant, sa filière l'aménagement à mettre en place, et qui organise l'examen (SAE-SH ou composante). Cette liste est envoyée aux responsables de scolarité de chaque composante dès qu'une modification est effectuée.

Problématiques

- Ordinateurs

Le SAE-SH gère aussi les prêts d'ordinateurs (28 machines proposées). Cette demande est en constante augmentation en particulier en raison de l'augmentation du nombre de troubles liés à la dyslexie pour lesquels un correcteur orthographique est nécessaire. La gestion de ce parc par le service devient difficile en particulier en période d'examens pour lesquels les machines utilisées doivent être « nettoyées », mise à jour et batterie chargée.

- Locaux

Manque de locaux pour la mise en œuvre des examens gérés par le SAE-SH.

L'accompagnement des étudiants délocalisés présente une réelle difficulté, que ce soit sur un autre site ou en raison d'hospitalisation.

L'aménagement des études

Plusieurs aménagements sont proposés :

- Prise de notes pour les étudiants en présentiel. Une bibliothèque de cours a été mise en place pour les étudiants hospitalisés.
- Interprète en Langue des Signes Française.
- Forfait « pré-rentree ».
- Forfait « visite de campus ».
- Forfait « adaptation document ».
- Forfait « aide à la rédaction de dossier ».
- Forfait « accompagnement en bibliothèque ».
- Forfait « reprise de cours ».
- Forfait « soutien ».
- Forfait « aide à l'organisation ».

Les étudiants ont aussi la possibilité de s'inscrire en Dispensés d'Assiduité et sont prioritaires pour l'inscription dans les groupes de Travaux Dirigés.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, une soixantaine d'assistants pédagogiques sont recrutés chaque année (en général des étudiants sauf en cas de handicaps particuliers) avec des contrats de vacances administratives ou étudiantes.

Sur le site de Béziers, un personnel assure le « relais handicap ». Les procédures sont identiques à celles de Montpellier pour les 6 étudiants bénéficiant d'un plan d'accompagnement, mais adaptées aux spécificités et aux moyens à disposition sur le site.

Enfin, un « relais handicap » a aussi été nommé à la Bibliothèque Inter Universitaire. Une salle de travail a été mise à la disposition des étudiants afin que ces derniers puissent travailler et discuter avec leur accompagnant. La BIU doit bientôt avoir l'agrément pour accéder aux fichiers de la Bibliothèque Nationale de France qui pourraient être accessibles pour les étudiants en situation de handicap. Les fichiers devront cependant être retravaillés pour être utilisables.

Concernant le sport, aucun dispositif spécifique n'est préétabli, mais une volonté d'inclusion adaptée à chaque situation. Une publicité est faite pour que les étudiants viennent vers le sport même s'ils sont handicapés et les résultats en particulier en compétitions montrent l'efficacité de cette politique.

Soucieuse de sa constante amélioration, l'université Paul Valéry a réalisé en 2017 un diagnostic organisationnel et fonctionnel de ce service dont certaines préconisations sont reprises dans ce schéma directeur.

À moyen terme, le SAE-SH sera relogé dans le nouveau bâtiment ATRIUM dans lequel il disposera de locaux plus nombreux (160m²) et plus adaptés (locaux pensés en concertation avec le service).

L'université a aussi mis en place des dispositifs spécifiques (sur crédit ERASMUS) afin de permettre la mobilité internationale de certains étudiants en situation de handicap.

2.2 Pistes d'amélioration d'actions

- Améliorer les performances rendues par le SAE-SH et les conditions de travail des agents.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique du handicap.
- Augmenter le nombre d'étudiants pouvant être accompagnés par le service.

2.3 Propositions d'actions

- Stabiliser les postes du SAE-SH afin d'éviter les périodes de formation des nouveaux agents et valoriser les compétences et la reconnaissance de ces métiers.
- Fixer une date à partir de laquelle il n'est plus possible de se déclarer en situation de handicap afin d'avoir une liste stable pour organiser les examens plus efficacement.
- Avoir un référent dans chaque composante autre que le responsable de la scolarité pour faciliter la mise en place des décisions et faire remonter les problèmes spécifiques.
- Décentraliser plus de services au sein des composantes pour mieux intégrer les étudiants au sein de leur formation.
- Formaliser et développer la politique d'aide à l'insertion professionnelle au SCUJO-IP (difficulté de le faire au sein du SAE-SH par manque de ces compétences spécifiques (Comment rédiger son CV, son dossier MDPH ou RQTH, quels arguments donner à l'employeur...)).
- Relancer les ateliers braille (fin en 2016) et les ouvrir à tous (personnels et étudiants).
- Compléter la bibliothèque de cours mise en place pour les étudiants hospitalisés et accès aux cours en ligne destinés à l'enseignement à distance.
- Prévoir une salle de repos qui pourrait aussi servir de salle à part en période d'examen.

2.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Différentiel entre le nombre d'inscrits exonérés au titre du handicap et le nombre d'étudiants suivis par le SAE-SH.
- Nombre et taux d'étudiants en situation de handicap
- Nombre et taux d'étudiants en situation de handicap par niveau d'étude
- Taux de réussite des étudiants en situation de handicap
- Taux d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap>

3 Les formations et la recherche

3.1 État des lieux

Formations

En raison de son domaine de formation en Sciences Humaines et Sociales, de nombreuses formations de l'UPV s'intéressent à la problématique du handicap. Citons en particulier :

Licence Professionnelle Mention Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques Parcours Gestionnaire en intervention sanitaire et sociale en gérontologie

Elle permet l'acquisition de compétences professionnalisantes additionnelles et transversales (ouvertes aux cadres de santé, aux licences d'ingénierie sanitaire et sociale, aux Brevet de Technicien Supérieur sanitaire et social, etc.), compétences qui permettent de répondre aux nouveaux métiers de coordination et gestion de réseaux gérontologiques, personnes en situation de handicap, etc.

Master Mention Psychologie Parcours Développement, Éducation, Handicap

Il propose de former de futurs psychologues et/ou de futurs chercheurs spécialisés dans le développement normal et pathologique de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Master Mention Géographie, Aménagement, Environnement, Développement, Parcours Santé et Territoires

Ce master offre aux étudiants une formation approfondie en géographie et aménagement centrée sur l'offre de santé et l'analyse et la gestion des risques dans le domaine sanitaire et social. Cette formation prend en compte les problématiques de l'aménagement du territoire et des professions axées sur la santé et le social.

L'objectif de ce master est la formation de professionnels pouvant exercer des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation des actions de prévention dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Master Mention, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation dans le 2° degré, Parcours Sciences et Techniques Médico-Sociales

Le Master 1 prépare aux 2 concours externes : le Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel et le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique Sciences et Techniques Médico-Sociales : 100% des étudiants présentés depuis l'ouverture en 2014 sont aujourd'hui enseignants titulaires ou stagiaires.

Ce master, comme tous les parcours Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, est co-habilité avec l'ÉSPE-LR, École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement du Languedoc-Roussillon, et géré administrativement par l'UFR6 de l'université Paul Valéry.

Enseignement de Langue des Signes Française

Depuis la rentrée universitaire 2017-2018, le Centre de Langues Étrangères et Régionales propose un Enseignement de Langue des Signes Française dans son offre de langues mineures, ouvert à tous les étudiants de l'université en 2^{ème} et 3^{ème} années de licence.

Recherche

Avec en particulier sa composante Sciences Sociales, l'université Paul-Valéry a naturellement de nombreuses équipes de recherche s'intéressant à la thématique du handicap. Citons entre autres (liste non exhaustive) :

Laboratoire Praxiling, équipe « Parole et discours » qui vise à rendre compte de certains fonctionnements du discours écrit et oral, ainsi que des représentations de ses dysfonctionnements.

Laboratoire Praxiling, équipe « Praxis, Interactions, Médiations et Humanités Numériques » dont certains travaux vise à étudier des interactions médiatisées dans des contextes impliquant des situations de souffrance et/ou de handicap.

Laboratoire LIRDEF, équipe « TFD » (Travail, Formation et Développement) dont certains membres travaillent sur la pédagogie adaptée aux élèves porteurs de troubles psychiques ou du comportement.

Laboratoire Epsilon, équipe « EVOLVE » (Évolution des déterminants psychologiques de la santé et du handicap selon les âges de la vie) qui cherche à comprendre et caractériser des facteurs et des processus psychologiques qui sous-tendent les trajectoires évolutives et les changements adaptatifs dans le champ de maladies somatique, psychiatriques et neuro-dégénératives.

Laboratoire Epsilon, équipe « CECE » (Cognition, Emotion, Communication, Education) avec son programme « Développement cognitif, éducation et apprentissage » ciblé sur la question de l'acquisition et de l'utilisation de certaines connaissances et compétences chez l'enfant et l'adulte jeune. Outre l'apport fondamental des travaux envisagés, ce vise à alimenter la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les raisons des difficultés et des troubles des apprentissages.

Laboratoire Epsilon, équipe « DAMC » (Dynamique de l'appropriation des maladies chroniques) qui cherche à mettre en évidence le rôle des déterminants psychologiques et comportementaux dans l'ajustement d'une personne à une maladie chronique d'origine comportementale.

3.2 Pistes d'amélioration d'actions

- Donner plus de visibilité aux formations en lien avec la thématique du handicap.
- Développer les synergies entre ces différentes formations et équipes de recherche.

3.3 Propositions d'actions

- Proposer des séminaires transversaux destinés aussi bien aux étudiants de master qu'aux chercheurs travaillant sur la problématique du handicap.

3.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Nombre de projets et publications de recherche autour du handicap.
- Nombre d'étudiants ayant suivi une formation en lien avec le handicap.

4 L'accessibilité du campus et des savoirs

4.1 Accessibilité physique

État des lieux

Un « Diagnostic Accessibilité » qui recense, pour chaque bâtiment ainsi que pour les cheminements extérieurs, les problématiques d'accessibilités a été réalisé en 2011 et mis à jour en 2015. Il est utilisé par la Direction du Patrimoine et de la Maintenance Immobilière pour le suivi des travaux de rénovation des bâtiments. Ce diagnostic ne concerne que le site route de Mende. Notons cependant que les bâtiments des sites de Saint Charles et du Guesclin étant plus récents, les problèmes d'accessibilité y sont moins critiques. En outre, sur le site Route de Mende, de nombreux travaux de réhabilitation ont eu ou vont avoir lieu dans les années passées ou à venir (rénovation des bâtiments B, A, L, allée centrale réalisés, bâtiments C, S, aménagements cœur de campus à venir). La grande majorité des remarques faites dans le diagnostic devrait ainsi être amenées à disparaître à l'issue de ces nombreux travaux. Si de gros progrès ont été fait ou vont l'être concernant le handicap moteur, il reste cependant de nombreuses améliorations à réaliser pour prendre en compte les handicaps mentaux, auditifs et visuels.

L'université a commencé à travailler à l'établissement d'un registre public d'accessibilité (accessibilité aux services) concernant tous les types de handicap. Un comité de pilotage a été mis en place réunissant les principaux services concernés (Direction des Études et de la Scolarité, Direction des Moyens Généraux, Direction des Services Informatiques et Numériques, ...). L'objectif de ce registre est de répertorier, lorsqu'un service n'est pas accessible, quand il le sera ou quelles sont les compensations ou aménagements prévus.

Pistes d'amélioration d'actions

- Prendre en compte l'ensemble des handicaps.
- Prendre en compte l'ensemble des sites de l'université.
- Intégrer les étudiants en situation de handicap à la réflexion sur les aménagements.
- Mettre en place un dispositif de surveillance des éléments critiques pour l'accessibilité (ascenseurs par exemple)

Propositions d'actions

- Mettre en place le registre public d'accessibilité : Ajouter sur le site web, pour chaque service, une page d'accessibilité pour expliquer comment les services sont accessibles ou le seront.
- Mettre à jour annuellement et prendre en compte les signalements du Diagnostic Accessibilité.
- Réaliser le Diagnostic Accessibilité pour les sites de Saint Charles et du Guesclin.
- Prendre en compte rapidement les remarques du diagnostic accessibilité ne nécessitant pas un investissement important.
- Créer un comité de suivi impliquant des étudiants et des personnels en situation de handicap chargé de prioriser la prise en compte des signalements du diagnostic accessibilité.
- Prévoir une rénovation globale des ascenseurs les plus anciens.

Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Taux de bâtiments accessibles.
- Nombre de signalements du Diagnostic Accessibilité.
- Taux de disponibilité des ascenseurs.

4.2 Accessibilité numérique

État des lieux

Le site internet de l'université est actuellement conforme au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) version 3 (Plus d'informations sur le référentiel RGAA 3 : <http://references.modernisation.gouv.fr/referentiel/>), 2017. Parmi les fonctionnalités répondant aux besoins accessibilités, ont notamment été mis en place :

- Des aides à la navigation : Accessibilité par le clavier des différents menus, page « plan du site », fil d'Ariane...
- Des aides à la lecture : Boutons d'agrandissement de caractères, information textuelle pour les images.

La plate-forme d'enseignement Moodle est accessible aussi avec la plupart des outils numériques au service du handicap.

Concernant les outillages nécessaires pour les personnels, la démarche est plus réactive que pro-active. Les besoins potentiels ne sont pas anticipés mais une solution adaptée est proposée pour chaque situation qui le nécessite.

Une veille est réalisée concernant la plate-forme d'enseignement moodle pour les handicaps liés à la vision.

Pistes d'amélioration d'actions

- Développer l'accessibilité du numérique et grâce au numérique.

Propositions d'actions

- Accompagner les enseignants pour la mise en ligne de leur cours.
- Harmoniser les documents mis en ligne sur moodle selon les normes du RGAA.
- Proposer des formations pour sensibiliser les personnels à l'importance du RGAA.
- Installer des modules complémentaires pour moodle (pour les non-voyants) en collaboration avec le SAE-SH.
- Créer une salle dédiée pour les étudiants en situation de handicap avec du matériel et des logiciels adaptés.

Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Nombre de demandes de logiciels adaptés par les personnels
- Taux d'utilisation de la plate-forme moodle par les étudiants en situation de handicap

5 La politique des Ressources Humaines

5.1 État des lieux

L'accompagnement et le suivi des personnels en situation de handicap est assuré depuis 4 ans par la Direction des Ressources Humaines (0,2 ETP). Une permanence est proposée à la Maison des Personnels afin d'assurer la confidentialité des rendez-vous. Ceux-ci peuvent aussi être pris hors permanences et sur le lieu de travail des agents pour discuter des aménagements possibles. Ces visites « sur le terrain » peuvent être réalisées avec le médecin du travail pour adapter les postes de travail dans une démarche de prévention. Parmi les personnes suivies, certains savent ce qui est nécessaire pour eux (aménagement de poste en général), d'autres veulent seulement des renseignements (en général sur le long terme). Dans ce dernier cas, un suivi est proposé pendant 6 mois/1 an.

La déclaration annuelle auprès du FIPHFP et du Ministère est précédée d'une enquête de recensement permettant également de sensibiliser et d'informer les nouveaux entrants. Une enquête de recrutement est effectuée auprès du Ministère en fin d'année civile. La dernière enquête remontée auprès du FIPHFP recense 52 agents soit 4,13% des ETP de l'université (les chargés d'enseignement vacataires et les services civiques ne sont pas comptabilisés mais les apprentis le sont). Parmi eux, 17 n'ont pas déclaré leur type de handicap. Les aménagements concernent autant le poste de travail (matériel informatique spécifique, mobilier adapté au handicap...) mais également les conditions de travail au sens large (par exemple l'accessibilité des locaux, le transport entre le domicile et le lieu de travail, une aide humaine, un aménagement d'horaire, un temps partiel de droit, le télétravail, une aide aux conditions de vie comme les prothèses auditives ou les fauteuils roulants...). Le CHSCT est consulté sur les mesures générales prises en vue de la mise, remise ou maintien au travail des travailleurs handicapés, et notamment sur l'aménagement des postes de travail.

Chaque année, un bilan social de l'université détaille les chiffres clés liés aux personnels handicapés.

Au vu du nombre de déclarants, il semble que certaines personnes en situation de handicap ne se déclarent pas. Ce sont vraisemblablement celles qui n'en retirent pas ou peu de bénéfice (souvent les enseignants).

Chaque année, 1 poste à l'université et 1 poste à la BIU sont proposés sur recrutement spécifique en plus des personnes recrutées en contrat à durée déterminée.

Un certain nombre d'actions de sensibilisation et de formation ont eu lieu conjointement avec l'assistante sociale et le SAESH (ateliers sur la langue des signes, braille, etc.). Une formation « bien accueillir les personnes en situation de handicap » a eu en 2018 sur une journée. Elle a concerné des personnels administratifs (12) d'accueil et doit être reconduite tous les ans.

5.2 Pistes d'amélioration d'actions

- Sensibiliser l'ensemble des personnels à la problématique du handicap.
- Inciter les personnels en situation de handicap à se déclarer afin de pouvoir être pris en charge.
- Améliorer la prise en compte des situations de handicap et les aménagements proposés.
- Augmenter le nombre d'emplois réservés.

5.3 Propositions d'actions

- Remettre en place les Ateliers de langue des signes pour les personnels et des actions communes avec le SAESH. Objectif : faire un dictionnaire en ligne.
- Proposer des autorisations d'absences exceptionnelles (en particulier pour les personnels administratifs) afin de faciliter les prises de rendez-vous médicaux.
- Proposer des allègements d'horaires pour les Enseignants-Chercheurs au moins pendant certaines périodes afin de les inciter à se signaler et de pouvoir mieux les accompagner.
- Proposer des aides pour personnels ayant des enfants (aide à domicile, garde d'enfants, etc.) sans contraintes de ressources.
- Proposer le télétravail pour les enseignants (cours en visioconférence).
- Ajouter des formations sur le handicap dans le programme « formation des personnels » afin de les sensibiliser à la problématique et en particulier aux handicaps non visuels.
- Augmenter à 2 le nombre de postes sur recrutement spécifique proposés à l'université.
- Développer les marchés « réservés ».

5.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Nombre d'Enseignants-Chercheurs en situation de handicap parmi les nouveaux recrutés.
- Nombre de personnels en situation de handicap parmi les nouveaux recrutés.
- Nombre de contrats doctoraux pour des étudiants bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Nombre et taux de personnels en situation de handicap par catégorie d'emploi.
- Nombre et taux de demandes d'aménagement de poste.
- Nombre de lots/marchés « réservés ».

6 Actions transverses

6.1 État des lieux

Si l'université s'intéresse à la thématique du handicap à travers ses formations et sa recherche, c'est aussi le cas dans de nombreux projets dépassant ce cadre. Mentionnons par exemple des projets FSDIE financés (expo photo sur le sport et handicap), des ateliers de sensibilisation et des projections/débat proposés lors du festival de lutte contre les discriminations, ou encore la production et projection du film documentaire « Le fer et la soie » sur la vie d'un doctorant de l'université Paul-Valéry et de ses relations avec ses amis... et son fauteuil électrique.

L'investissement des étudiants dans des association d'accompagnement aux personnes en situation de handicap peut être valorisé dans l'Unité d'Enseignement « intervention sociale », accessible en option pour tous les étudiants au semestre 4 de leur licence.

Créé dès 1999, le poste de « chargé de mission handicap » est désormais rattaché directement à la Présidence de l'Université. Il a pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et d'éviter les discriminations et inégalités fondées sur le handicap.

6.2 Pistes d'amélioration d'actions

- Faciliter l'accès des étudiants en situation de handicap aux structures culturelles et aux différentes manifestations proposées.
- Faciliter la prise en charge des actes de la vie quotidienne (même si celle-ci n'incombe pas directement à l'université).
- Renforcer l'implication des étudiants en situation de handicap dans les associations et dans l'organisation de manifestations.
- Renforcer la valorisation l'engagement des étudiants dans leur actions en faveur du handicap.

6.3 Propositions d'actions

- Réaliser une version en braille des documents produits par l'université (guides, etc.).
- Prévoir des assistant qui accompagneraient les étudiants en situation de handicap lors de leur vie associative.
- Inciter les étudiants engagés dans des structures d'aide au handicap à valoriser leur engagement.

6.4 Objectifs quantitatifs et indicateurs de suivi

- Taux de participation des étudiants en situation de handicap aux manifestations.
- Nombre de manifestations sur la thématique du handicap.
- Nombre d'étudiants en situation de handicap membres d'associations de l'université.
- Nombre de dossiers de valorisation de l'engagement étudiant en lien avec le handicap.

7 Index des sigles utilisés

- BIATSS : Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
- BIU : Bibliothèque Inter Universitaire
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- DES : Direction des Études et de la Scolarité
- ÉSPE LR : École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement du Languedoc-Roussillon
- ETP : Equivalent Temps Plein
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
- GIHP : Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
- RQTH : Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé
- SAE-SH : Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap
- SCUIO-IP : Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- UFR : Unité de Formation et de Recherche

**Université Paul-Valéry
Montpellier 3**

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

@univpaulvalery

